

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 juillet 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 juillet 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 8

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 12

Nombre de conseillers suppléés : 3

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Elie MALBOS, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Valérie RUEDA), Stéphane FRECHOU (représenté par Pierre MATHONIER), Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Charly DELAMAIDE (représenté par Claudine FLEY), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Mireille LABORIE (représentée par Bernard BERTHELIER), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Philippe SENAUD (représenté par Sébastien PRAT), Frédéric SERAGER (représenté par Christophe PESTRINAUX)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2024_094 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉE DE MISSION "TEPOS/SCOT" - ADAPTATION DU CONTRAT

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Le Syndicat Mixte du SCoT BACC porte, à l'échelle des 3 intercommunalités qui le composent, et à travers son Plan Climat-Air-Energie Territorial la mise en œuvre et le déploiement de sa stratégie Énergie.

Afin de mettre en œuvre le programme d'actions TEPOS sur le territoire du SCoT BACC en cohérence avec le PCAET, le Conseil Communautaire a acté par délibération n° DEL_2021_109 en date du 24 juin 2021, la création d'un emploi de chargée de mission « TEPOS/SCoT » rattaché aux équipes communautaires œuvrant dans le cadre des services mutualisés du Syndicat Mixte du SCoT BACC.

Le décret n° 2015-19 du 29 décembre 2015 prévoit que la rémunération des agents employés en contrat à durée indéterminée fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans notamment au vu des résultats des entretiens professionnels ou de l'évolution des fonctions.

Eu égard au bilan qui peut être tiré de ces différents éléments depuis le recrutement de l'agent et en comparaison avec les évolutions qui auraient été celles d'un fonctionnaire titulaire, il apparaît nécessaire de procéder à une revalorisation salariale. Celle-ci est

formalisée dans le dispositif développé ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer, à compter du 1^{er} août 2024, la rémunération mensuelle de l'emploi contractuel de chargée de mission « TEPOS/SCoT » sur la base de l'indice brut 693 et l'indice majoré 580.

Le RIFSEEP attaché à ce poste correspond au groupe de fonction A4 institué par délibération n° DEL_2023_017 du 9 février 2023.

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique et la revalorisation indiciaire des échelles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux seront automatiquement transposables par voie d'avenant au contrat.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.